

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°2022-001

**Objet : Pôle jeunesse - convention de fonctionnement "Promeneurs du Net" - convention avec la CAF du Territoire de Belfort**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer avec la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort, une convention relative à la mise en place d'une présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles,

**Article 2** : de désigner Monsieur Jérôme HECK comme représentant « Promeneur du Net » de la communauté de communes,

**Article 3** : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort.

Visa préfectoral

Etueffont, le 03 janvier 2022,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

